



Communiqué

le 24/11/2015

Compte-rendu de l'entretien avec le sénateur de l'Indre, Louis Pinton (LR)

Suite aux propos tenus par une Organisation Syndicale (OS) la semaine dernière lors de l'entretien avec le sénateur Vogel, concernant le temps de travail, il nous a semblé important de rappeler à nos élus les risques que faisait peser sur nos Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) une application stricte des réglementations européennes afin de ne pas subir ce que l'on vient de vivre avec le temps de travail et les logements, d'autant plus que dans une large majorité la profession n'est pas en demande. C'est la raison pour laquelle, nous avons sollicité un entretien avec le sénateur Louis Pinton (LR), membre du bureau de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS) et Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (PCASDIS) de l'Indre (36).

Marc Grimaldi et Eric Ferret ont honoré, ce mardi, au sénat, l'entretien qui nous a été accordé sans délai. A l'occasion de ce rendez-vous, nous avons pu aborder les thèmes suivants : temps de travail, présence d'un officier SPV dans chaque direction de SDIS, mutualisation et CTA/CODIS...

Le temps de travail

Nous avons rappelé au sénateur qu'en 2006 nous avons rédigé le livre bleu du SNSPP-PATS, et que dans ce dernier un large paragraphe était consacré à l'aménagement de la fin de carrière avec notamment notre proposition de compte-épargne-retraite. A l'époque, personne n'a cru bon de s'intéresser au sujet, qui pourtant permettait d'éviter et d'anticiper ce que nous avons eu à subir suite à la position de l'Europe en matière de temps de travail.

Il existe semble-t-il des failles encore non exploitées concernant notre statut et le temps de travail y afférant. Nos politiques vont-ils attendre une nouvelle fois d'être mis devant le fait accompli, ou enfin prendre en compte le sérieux de notre travail et de nos propositions, notamment dans le risque d'avoir une définition restrictive du statut de travailleur applicable aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV).

La présence d'un officier supérieur de Sapeurs-Pompiers Volontaire (SPV) dans l'équipe de direction de chaque SDIS

Nous lui avons fait part également de notre farouche opposition à voir apparaître un officier supérieur SPV dans les comités de direction de chaque SDIS. Il a complètement abondé dans notre sens sur ce sujet. En effet, rien dans la rédaction du texte proposé ne fixe précisément les contours de «l'emploi», du temps de travail, des activités opérationnelles, administratives, financières et encore moins sur le régime indemnitaire et autres avantages en nature (véhicule de fonction), formation, conditions d'accès au grade, etc..

Mutualisation et CTA-CODIS

Le sénateur Pinton étant à l'origine d'un projet de loi concernant l'organisation des SDIS, nous en avons profité pour lui faire part de notre convergence sur plusieurs points comme l'assouplissement des modalités de délégation des PCASDIS en matière de gestion de commande publique. Nous sommes à l'évidence d'accord également avec lui concernant le fait de mutualiser notamment pour les petits SDIS les pharmacies, dans un souci économique, sans que cela n'entrave la qualité du service public. Par contre, nous avons manifesté notre opposition à la mutualisation des CTA de petite taille. En effet le principal argument évoqué étant le fait qu'économiser des agents dans les CTA permettrait qu'augmenter les volumes dans les casernes. L'augmentation pour nous serait toute relative, du fait que bon nombre de SDIS mettent dans la fonction d'opérateur des PATS. Il est évident également que plus nous nous éloignerons de la demande, plus nous augmenterons la réponse opérationnelle, et moins nos prestations seront qualitatives. De plus on peut s'interroger sur la pertinence de cette idée quand on voit des structures comme la police ou la gendarmerie garder cet échelon départemental malgré leur compétence nationale.

Actualité

De plus compte tenu des heures que nous vivons aujourd'hui en rapport avec les attentats du 13 novembre 2015, nous ne pouvons pas, omettre d'interpeller notre interlocuteur, sur le fait qu'au moment où le gouvernement annonce des augmentations d'effectif parmi les forces de l'ordre (police, gendarmerie, militaires...), l'administration pénitentiaire et la justice, dans le même temps une grande majorité de SDIS diminue la voilure.

Ne sommes-nous pas un maillon essentiel et indispensable dans l'organisation de la réponse opérationnelle à apporter à ce genre de situation ?

L'état doit aussi apporter aux SDIS une contribution supplémentaire pour améliorer les effectifs et les moyens au travers des financements tels que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) afin de ne pas laisser les collectivités seules le troisième pilier de la sécurité de notre pays.

Cet entretien a duré une heure environ. Le sénateur Pinton nous a réservé un accueil chaleureux, nous profitons de ce communiqué pour lui renouveler nos remerciements.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

www.fo-sdis.org

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05 56 83 08 18

34 avenue Nelly Deganne

33120 Arcachon